MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT: LOZERE CANTON: Aumont-Aubrac

ARRONDISSEMENT: Mende

Envoyé en préfecture le 16/03/2021 Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le

ID: 048-214800914-20210313-07_2021-DE

Nombre

de conseillers en exercice 7 de présents 7 de votants

Nº 07/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 mars 2021

OBJET: Modification Montant travaux Contrat territoriaux

L'an deux mille vingt et un et le samedi treize mars à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents: MMs Josyane PAGES, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, MME Valérie CHAYLA

Etaient absents:

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales. Cette contractualisation détermine en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement porté par la collectivité sur la période 2018-2020.

Or, suite aux élections municipales de mars 2020 qui vont s'étaler jusqu'en juin au regard de la crise sanitaire, le Département a souhaité laisser un temps certain aux instances décisionnelles renouvelées pour définir et caractériser les projets à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du territoire, avant d'initier une nouvelle période de contractualisation.

Dans ces circonstances, une prolongation d'un an des contrats territoriaux de deuxième génération est annoncée avec revalorisation de l'enveloppe dédiée, dans l'attente d'une nouvelle génération. Pour définir les opérations à intégrer aux contrats pour 2021, le Département prévoit d'une part un accompagnement du programme de voirie au prorata du linéaire de voirie et d'autre part lance un appel à projets pour des dossiers prêts à démarrer.

Afin de bénéficier d'un accompagnement financier du Département pour les projets dont la mise en œuvre est prévue soit au second semestre 2020 soit en 2021, la collectivité fait part de son intérêt pour une subvention pour les travaux de voirie et dépose un dossier de candidature pour les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage.

Le montant de subvention disponible pour la réalisation de travaux de voirie sur notre collectivité est évalué à 6 977 €

Vu le règlement des Contrats Territoriaux et de l'appel à projets adopté par délibération de la Commission Permanente du Département de la Lozère du 10 avril 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Modifie les sommes inscrites dans la délibération 22-2020

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le



ID: 048-214800914-20210313-07_2021-DE

APPROUVE les projets inscrits dans le tableau ci-dessous

priorité	Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
1	Voirie rieutort d'aubrac	20 000	6977	2021

PROPOSE de déposer les dossiers de candidature correspondant aux opérations précédemment listées à l'appel à projets initié par le Département de la Lozère

SOUHAITE bénéficier d'une subvention pour la réalisation de travaux de voirie à hauteur de 6 977 € HT

PROPOSE d'inscrire les opérations sélectionnées à l'appel à projets et la subvention pour la réalisation de travaux de voirie 2021 dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents Pour extrait conforme au registre Fait à MARCHASTEL le 13 mars 2021 Le Maire

